



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 65708

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des prisonniers tibétains et particulièrement de Gendhun Choekyi Nyima. Reconnu panchen-lama par le dalaï-lama, ce jeune garçon a été enlevé par les autorités chinoises en 1995, alors qu'il était âgé de dix ans, devenant ainsi un des plus jeunes prisonniers politiques du monde. Personne n'a eu l'autorisation de voir l'enfant dont on est sans aucune nouvelle. Elle lui demande donc d'intervenir afin qu'une délégation du comité des droits de l'enfant de l'ONU puisse être autorisée à enquêter pour s'enquérir de l'état de santé de l'enfant et faire toute la lumière sur son sort.

Texte de la réponse

Né le 25 avril 1989, Gendhun Choekyi Nyima a été reconnu en mai 1996 par le dalaï-lama comme la réincarnation du panchen-lama, deuxième personnage de la tradition bouddhiste tibétaine. Depuis cette date, la communauté internationale est restée sans nouvelle de l'enfant et de sa famille, tandis que les autorités chinoises affirment qu'il vit l'existence normale d'un adolescent de son âge. Le cas de Gendhun Choekyi Nyima figure parmi les préoccupations régulièrement exprimées par la France et ses partenaires européens à l'occasion de chacune des deux sessions annuelles du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme. Dans ce cadre, les Européens demandent à la Chine de coopérer davantage avec les mécanismes de contrôle et d'enquête de la commission des droits de l'homme de l'ONU, afin notamment qu'une délégation internationale d'observateurs indépendants puisse rencontrer Gendhun Choekyi Nyima ou au moins entrer en contact avec lui.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65708

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5224

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7057